## **Association ACCOMPLIR**

49, rue Saint-Denis Paris 1<sup>er</sup> – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

# Contribution de l'association ACCOMPLIR à la préparation de la réunion du CPC sur le Jardin du 07/11/06 à partir du *Bilan d'étape de l'avancement du projet* diffusé le 06/10/06

Dans le tableau ci-dessous, nous reprenons les éléments concernant le Jardin des Halles dans ce *Bilan d'étape*. Dans la colonne de gauche figurent les « éléments de principe du projet retenus ou privilégiés par la Ville de Paris ». Dans la colonne de droite, « les sujets qui nécessitent d'être approfondis et soumis à débat ». Nous avons fait porter notre contribution essentiellement sur la colonne de droite, mais nous ne nous sommes pas interdit certains commentaires ou suggestions à propos de la colonne de gauche, certaines des principes « retenus ou privilégiés » n'ayant encore jamais fait l'objet d'une concertation.

#### Remarques préliminaires :

a) Le principe énoncé au point 3) est doublement contradictoire : le jardin ne peut pas être à la fois de plain-pied et nivelé. L'hypothèse proposée par la SEURA en juin 2006 consiste à créer un podium d'une hauteur allant jusqu'à 1,50 m, directement contradictoire avec l'objectif d'un jardin de plain-pied et facilement accessible à tous (accès au jardin en nombre limité, multiplication des escaliers et rampes). De plus, compte tenu d'un certain nombre de contraintes techniques (par exemple l'impossibilité de niveler l'Oculus ou de supprimer certaines émergences), le nivellement total est impossible, d'où des exceptions (encaissements et surhaussements) qui rendent caduc l'objectif de nivellement lui-même.

Entre ces deux objectifs incompatibles, nous souhaitons que soit privilégié celui qui consiste à mettre le jardin de plain-pied avec l'ensemble des rues environnantes (conformément à l'objectif, également affirmé, de mieux insérer le jardin dans le reste du quartier), quitte à admettre une certaine pente du sud vers le nord et à accepter les décaissements et surhaussements qui s'avèreront nécessaires.

Pour mieux nous rendre compte des possibilités réelles de nivellement, nous demandons à avoir communication du plan des élégissements du jardin.

b) Un certain nombre de principes de conception de ce jardin, à commencer par l'objectif de nivellement et de covisibilité, nous semblent fondés sur l'idée que ce quartier serait caractérisé par l'insécurité, ce que nous contestons. Lors de la réunion du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 1<sup>er</sup> arrondissement du 4 juillet 2006, Jean-Marc Darras, Commissaire Divisionnaire du 1<sup>er</sup> arrondissement, a fait état, pour 2005, de « la baisse sensible des faits constatés et notamment des faits de voie publique (- 14 %) » et il a précisé que « la situation sur le site du Forum s'est nettement améliorée depuis quelques années ». Pour sa part, Corinne Moreau, Vice-Procureur au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Paris, a confirmé « la baisse du nombre d'affaires traitées en matière de trafic de stupéfiants » et précisé « que celui-ci porte dorénavant sur de toutes petites quantités ».

Nous demandons que le Commissaire Darras et/ou le Capitaine Guibert puissent être présents lors de la réunion du 07/11, afin, d'une part, d'apporter leur point de vue sur l'état de la délinquance sur le site des Halles; d'autre part, d'indiquer de quelle façon, selon eux, il conviendrait de lutter contre le sentiment d'insécurité qui pourrait éventuellement persister dans le jardin des Halles, en particulier la nuit. Pour notre part, nous estimons

- que le nivellement des « bosses », lorsqu'il est possible, pourrait améliorer la covisibilité, mais que le nivellement des « creux » n'y contribuera en rien et présentera de nombreux inconvénients (suppression des « cuvettes » des squares d'enfants, qui les mettent à l'abri du vent ; végétation plus haute et donc susceptible de masquer les monuments, notamment l'église Saint-Eustache et le futur bâtiment du Forum) ;
- que la création d'un « podium » résultant de cette volonté de niveler le jardin nuit fortement à la covisibilité depuis les rues qui entourent le jardin, notamment depuis l'église Saint-Eustache, et qu'elle sera susceptible de créer un sentiment d'insécurité dans ces rues qui pour l'instant sont largement ouvertes et rassurantes, notamment à hauteur de Saint-Eustache;
- que la création de terrasses en bordure du Jardin côté est ne permettra en rien de lutter contre un sentiment d'insécurité à l'intérieur du Jardin, et qu'en revanche ces terrasses seront susceptibles de produire des nuisances et des conflits d'usage créant à leur tour de l'insécurité ; que par ailleurs nous sommes opposés à tout empiètement d'une terrasse ou d'une quelconque activité commerciale sur le périmètre du jardin, qui doit être « sanctuarisé » ;
- qu'une méthode évidente pour renforcer la sécurité consisterait à multiplier les cheminements dans le jardin au lieu de créer de grandes zones infranchissables la nuit ou avec des poussettes, notamment de vastes pelouses impraticables par temps de pluie et périodiquement fermées pour assurer leur régénération;
- que l'exigence de sécurité et de covisibilité ne doivent surtout pas aboutir à supprimer des enclos qui assurent la sécurité des publics les plus fragiles, à savoir les enfants : on doit maintenir ces enclos et en revanche privilégier des clôtures qui ne gênent pas la vue et permettent « l'exposition mutuelle » des différents usagers.

#### Eléments de principe pour la Ville

- 1) Surface de 4,3 hectares
- 2) Jardin unitaire et ouvert (sans clôture en périphérie), moins cloisonné, avec un maximum de surfaces accessibles à tous
- = Nous sommes d'accord avec le principe de supprimer les surfaces réellement inaccessibles (enclos des jardiniers, zone des lanterneaux audessus de la serre tropicale), mais pas d'accord avec le fait de rendre toutes les surfaces accessibles à tous : certains publics, notamment les enfants, doivent être protégés et pour cela accueillis dans des espaces adaptés et enclos, ce qui créera forcément un certain nombre de cloisonnements. Ne pas accepter ces cloisonnements reviendrait à chasser les enfants du jardin.
  - 3) Jardin de plain-pied et nivellement du sol qui supprime les buttes artificielles (des espaces pourront néanmoins être un peu décaissés

### Questions à approfondir et/ou à étudier (liste non exhaustive)

- 13) Jeux pour enfants et pré-adolescents : répondre à quels besoins et quelles réponses innovantes apporter par rapport aux jardins existants ? où localiser ces jeux pour enfants dans le jardin ? avec quelle protection ou fermeture autour ?
- = Le Jardin Lalanne apporte une réponse toujours innovante après 20 ans de fonctionnement et un succès non démenti : de conception originale et parfaitement adapté à la taille et à l'imaginaire des enfants, cet espace accueille aussi bien les enfants « remuants » que les enfants « rêveurs » ; il permet une vraie immersion dans la végétation et constitue un atout majeur pour le Jardin et le quartier des Halles. Le supprimer serait un dramatique et scandaleux gâchis.

Les squares de petits doivent être reconstitués (en les agrandissant) dans divers espaces du jardin, qu'ils contribueront à animer et pacifier. Ils doivent conserver les mêmes qualités qu'actuellement : en cuvette pour être abrités du vent ; ombragés ; comprenant des espaces artificiels (jeux et sols) mais aussi naturels (pelouses). Une localisation sous le mail Berger serait inadéquate car l'ensoleillement serait trop faible et les sucs qui tombent des arbres rendraient les jeux impraticables. Ces espaces doivent absolument être enclos (ceints d'une

ou surhaussés à l'intérieur du jardin)

- = Double objectif contradictoire et inatteignable (voir ci-dessus, remarque a)).
  - 4) Conception respectueuse de l'environnement, selon les principes du développement durable
- = Les principes du développement durable, auxquels nous adhérons, veulent qu'on s'efforce, autant que possible, de conserver ou de recycler ce qui existe et donne satisfaction au lieu de le détruire pour le refaire à neuf. Nous demandons que ces principes ne s'appliquent pas qu'aux arbres du mail Berger, mais aussi aux parties du Jardin qui donnent pleinement satisfaction actuellement: place René Cassin et Jardin Lalanne notamment.
  - 5) Mixité d'usages; principe d'une pelouse et d'espaces plus spécifiques (jeux pour enfants, linéaires pour s'asseoir et piqueniquer, autres activités...)
- = Le risque des espaces « appropriables par tous » est qu'ils ne soient appropriés par personne et ne servent finalement qu'à des usages non souhaitables. Dans un espace aussi fréquenté que le jardin, il faut laisser des espaces ouverts à tous mais également s'assurer que chacun puisse trouver sa place grâce à des espaces adaptés et différenciés, qui favoriseront des usages positifs.
  - 6) Surfaces totales dédiées aux enfants et aux pré-adolescents : elles ne seront pas inférieures aux surfaces actuelles des jardins existants, dont le jardin Lalanne (3667 m2 au total)
- = Nous souhaiterions, pour lever toute ambiguïté, qu'il soit confirmé que les surfaces dédiées aux enfants et aux préadolescents seront enclose, c'est-à-dire entourées d'une haie et/ou d'une clôture et fermées par une porte : des surfaces ouvertes dans un jardin lui-même ouvert ne peuvent assurer le confort et la sécurité des enfants.

De plus, nous jugeons ces surfaces insuffisantes, compte tenu de la saturation des squares actuels dès qu'il fait beau, et compte tenu que le jardin des Halles est fortement utilisé par les habitants du 2<sup>ème</sup>, qui ne disposent d'aucun square d'enfant dans leur arrondissement.

C'est pourquoi nous proposons de porter le nombre de mètres carrés dédiés aux enfants et donc enclos à au moins 6000 m2.

haie et/ou d'une grille et fermés par une porte comme tous les squares), sans quoi les parents hésiteront à y emmener leurs enfants.

- 14) Jeux pour adolescents : quels besoins ? quelles réponses dans le futur jardin ?
- = Les adolescents manquent cruellement d'espaces de jeux de plein air dans ce quartier, mais le jardin n'étant pas très vaste et étant entourés d'immeubles d'habitation, il semble difficile d'y installer une rampe de skate ou de roller, qui serait très bruyante. Nous suggérons un terrain de street-basket.
- 15) Quelles autres activités et usages futurs privilégier (ex. terrains de pétanque...) ? quels aménagements pour y répondre ?
- = Les boulistes font partie intégrante de la vie du Jardin des Halles. Leur activité produit un brassage socio-culturel et crée une animation qui contribue à la pacification du site. Ils doivent pouvoir continuer à jouer sous les arbres. Il faudrait en revanche installer des protections autour des troncs d'arbres pour qu'ils ne soient pas blessés.
- = Nous souhaitons retrouver dans le futur jardin des espaces permettant de continuer à organiser les animations qui constituent des temps forts de la vie du quartier (Fête du Jardin extraordinaire et vide-greniers notamment).
- 16) Quelle articulation et quel dialogue entre le jardin et l'église Saint-Eustache? Conséquences sur la conception de la végétalisation de cette partie Nord du Jardin
- = Nous pouvons comprendre qu'on supprime la « bosse » créée par l'amphithéâtre René Cassin pour accroître la covisibilité, mais pas qu'on supprime la place René Cassin, qui est en cuvette et ne pose donc pas de problème de covisibilité, et encore moins qu'on masque l'église par des rangées d'arbres, alors qu'elle est le joyau architectural du site. Nous demandons donc le maintien de la place René Cassin au pied de l'église et d'au moins une rangée de linéaires tout autour si l'on ne peut maintenir l'amphithéâtre.
- 17) Propositions d'un jardin d'eau et d'un jardin de rendez-vous / de musique : quelle appropriation imagine-t-on ? quels usages ? quelle priorité par rapport à d'autres usages ?
- = Le principe des « jeux d'eau » ne peut être intéressant que quelques jours par an et dans le cadre d'un grand jardin, avec la possibilité de se mettre en maillot de bain ; il n'a pas grand intérêt dans un cadre aussi urbain que celui des Halles, et deviendra même un souci pour les parents obligés de passer régulièrement par là avec leurs enfants.

En revanche, l'eau doit être présente, sous forme de fontaines décoratives et de fontaines à boire, dans tout le jardin, et pas simplement dans une petit coin du jardin : elle joue un rôle fondamental de rafraîchissement, d'apaisement et d'animation. On nous a expliqué que les « chemins d'eau » posaient d'importants problèmes de fuites. Peut-on dans ce cas les

- 7) Principe des cheminements est-ouest et nord-sud : axe est-ouest du Cours, axe nord-sud dans le prolongement de la rue du Pont-Neuf
- = Conformément au principe des « desire lines » développé par la SEURA en première phase du projet, nous demandons l'ajout de deux axes nord-sud qui nous paraissent indispensables :
  - entre la rue des Prouvaires et la Place René Cassin, afin de faciliter le transit nord-sud mais aussi de mettre en valeur la magnifique perspective sur l'église Saint-Eustache;
  - entre la rue Vauvilliers et la rue du Jour.

Des sentiers sinueux, destinés à la promenade, devraient également être ajoutés dans le jardin, pour permettre l'accès aux différents espaces de jeux ou de repos et rendre le jardin facilement traversable dans tous les sens, y compris selon de grandes diagonales comme celle de l'allée Saint-John Perse ou une diagonale qui partirait de la rue de Turbigo pour aller vers l'angle Berger/Louvre. Le jardin deviendrait ainsi un « carrefour arboré », propice à la fois au transit, à la rencontre et au repos.

- 8) Ouverture du bâtiment du Forum sur le jardin = *Concept à préciser*.
  - 9) Conservation de nombreux arbres existants, notamment ceux du mail Berger, avec au final plus d'arbres qu'aujourd'hui
  - 10) Principe de restructuration des entrées du nouveau Forum et de transformation de l'actuelle serre tropicale Porte du Jour
  - 11) Principe d'un éclairage spécialement conçu pour mettre en valeur le jardin et permettre des traversées et promenades agréables la nuit
- = Les traversées et promenades ne seront possibles, agréables et bien éclairées que si un nombre suffisant d'allées, certaines droites, d'autres sinueuses, ont effectivement été tracées dans le jardin, ce qui n'est pas le cas dans la première hypothèse présentée.
- 12) Principe de dessin du jardin selon une résille, par répétition d'un module élémentaire donnant une souplesse d'aménagement = Concept à préciser.

remplacer par des bassins, répartis dans tout le jardin, avec différents types de jets d'eau?

= Le jardin ne paraît pas l'espace le plus adapté pour un kiosque à musique, qui créera des nuisances pour les riverains et constituera une enclave fermée quand il ne sera pas utilisé. Nous suggérons de valoriser plutôt la Place Basse, qui n'a pas de riverains à proximité et offre une bonne acoustique, avec la possibilité de couvrir temporairement l'espace en cas de temps incertain. Des concerts en tout genre (y compris des ensembles du Conservatoire tout proche) pourront se produire dans cet espace très fréquenté, ce qui permettra des brassages culturels très intéressants.

En tout état de cause, nous sommes totalement opposés à des animations musicales nocturnes dans le jardin, qui doit rester un lieu paisible, en particulier le soir.

- 18) Sculptures : parmi celles qui existent, lesquelles maintenir ou réimplanter dans le futur jardin ? en les localisant à quel endroit ? prévoit-on d'autres sculptures ? avec quelle ambition, quel objectif global ?
- = La Grosse Tête (L'Ecoute) doit impérativement être maintenue sur la place René Cassin, où elle sert depuis longtemps de repère et de lieu de rendez-vous. Un déplacement vers l'est du jardin pourrait être interprété de façon négative, comme une volonté de « rééquilibrer » le jardin en faveur du centre commercial.

Nous ne sommes pas favorables à la multiplication des sculptures dans le jardin. De même que la programmation culturelle privilégie les « pratiques amateurs » plutôt que la création de musées, nous préférerions un « jardin à vivre » plutôt qu'un « jardin à regarder ».

- 19) Plantations : quelles hauteurs, selon quelles localisations, quelles essences, etc. ? Plus généralement quelle végétalisation, quels matériaux au sol ?
- = Nous tenons à la présence massive de fleurs et d'arbustes à fleurs (rhododendrons et magnolias par exemple), même s'il faut pour cela prévoir des petites haies ou grilles pour protéger les plates-bandes compte tenu de la fréquentation intensive du jardin. Nous voulons continuer à être fiers de notre jardin, pas nous contenter de pelouses et d'arbres.
- 20) Comment créer un « jardin de lumière » ? quelles ambiances nocturnes rechercher ? quelle perception du jardin des Halles veut-on créer la nuit ?
- = Nous contestons l'objectif a priori de renforcer l'animation nocturne du quartier et du Jardin, dont nous craignons qu'elle se traduise essentiellement par de nombreuses nuisances. L'animation nocturne des Halles est déjà beaucoup plus importante que celle de bien des quartiers parisiens, il nous paraît inutile d'en rajouter, sauf éventuellement pour prolonger l'ouverture de certains équipements du futur bâtiment (ce qui ne créera pas de nuisances supplémentaires).